



LE CIA n'a pas été versé en 2024
Et seulement à une petite partie des agents en 2023
C'est illégal !

Au cours des derniers C.S.T, le C.I.A (complément indemnitaire annuel) est au cœur des débats.

Nous avons toujours la même réponse :

pour le Maire, il s'agit d'une prime d'exception qu'il ne veut donner qu'à certaines personnes.

Il se trompe, le CIA est un dispositif fortement règlementé.

Normalement, le CIA est une indemnité qui récompense les efforts fournis par les agents durant toute l'année.

explications :

Une enveloppe budgétaire doit être déterminée au budget primitif et être clairement annoncée. Cette enveloppe ne doit pas être noyée dans la masse pour finalement, être diminuée en fin d'exercice. Il faut que les agents sachent dès le début de l'année, le montant du CIA global qui a été alloué.

Ensuite, au cours de l'année, une évaluation de l'agent est réalisée par le supérieur hiérarchique.

À la vue de cette évaluation, on détermine une note qui servira à calculer le montant de CIA qu'il peut obtenir.

Le CIA est attribué conformément à la règle de calcul déterminée à l'avance dans la délibération.

Annuler un CIA est illégal et condamnable par le tribunal administratif.

Ne pas attribuer un CIA à une personne sans motif précis est illégal également.

Aussi, nous, FO, nous avons suffisamment discuté sur ce point et nous mettons en demeure le Maire de Louvroil de régulariser l'année 2023 et 2024. S'il le faut, une action en justice permettra de revenir sur le versement du CIA pour les années évoquées.